**AIR FRANCE LICENCIEMENT**

**Sommaire :**

1er Article

Air France dément vouloir supprimer 2 000 postes en 2012 par gel des embauches

Auteur : le monde

Adresse : <http://www.lemonde.fr/economie/article/2011/12/14/air-france-2-000-postes-supprimes-en-2012-par-gel-des-embauches_1618645_3234.html>

2eme article :

Air France pourrait avoir recours au licenciement

Auteur : Déplacements pros

Adresse : <http://www.deplacementspros.com/Air-France-pourrait-avoir-recours-au-licenciement_a12530.html>

3eme article :

Air France ne peut pas licencier avant les élections

Auteur : Déplacements pros

Adresse : <http://www.deplacementspros.com/Air-France-ne-peut-pas-licencier-avant-les-elections_a12387.html>

4ème article

Air France: 2000 emplois supprimés

Auteur : Le figaro.

Adresse : <http://www.lefigaro.fr/flash-eco/2011/12/14/97002-20111214FILWWW00616-air-france-2000-emplois-supprimes.php>

5ème article :

Air France condamné pour licenciement abusif

Auteur : Le Parisien

Adresse : <http://www.leparisien.fr/economie/air-france-condamne-pour-licenciement-abusif-31-12-2010-1208037.php>

**Synopsis :**

Ces différents articles abordent tous le sujet des futurs licenciements par Air France. Entre rumeurs, élection et démenti ; 2012 sera l’année de la vérité. Mis à par le 16 décembre 2012 premier coup d’éclat : Air France a été condamné à payer une indemnité pour licenciement abusif pour un de ses nombreux salariés.

# 1er Article

**Jeudi 15 décembre 2011**

# Air France dément vouloir supprimer 2 000 postes en 2012 par gel des embauches

Air France a formellement démenti les informations du quotidien La Tribune, qui affirme, jeudi 15 décembre, [que la compagnie aérienne prévoit de supprimer deux mille postes en 2012](http://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/aeronautique-defense/20111215trib000671451/air-france-un-premier-plan-de-2.000-suppressions-d-emplois-prevu-en-2012-.html) en ne remplaçant pas les salariés partants.

Air France dément formellement les rumeurs publiées ce matin dans La Tribune", a déclaré le porte-parole de la compagnie, ajoutant que "les mesures d'économie qui seront présentées mi-janvier aux instances de direction, au personnel et a leurs représentants sont en cours d'élaboration. Rien n'est arrêté à ce stade". "Comme cela a déjà été très clairement annoncé, ce premier train de mesures ne touchera pas l'emploi. Les mesures structurelles visant au redressement de la compagnie ne seront annoncées qu'en juin prochain, avec l'ambition de ne [toucher](http://conjugaison.lemonde.fr/conjugaison/search?verb=toucher) l'emploi qu'en extrême ressort", précise ce dernier.

La compagnie rappelle par ailleurs que les départs naturels s'élèvent à environ huit cents par an et non deux mille, comme annoncé par La Tribune, pour qui, citant "des sources concordantes", ces suppressions de postes feraient partie d'un plan d'économies de quelque 800 millions d'euros d'ici à trois ans.

FERMETURE DE LIGNES

"Le gel des embauches qui, cette fois, concerne toutes les catégories de personnels, est l'une des mesures d'économies qui sera présentées en conseil d'administration le 11 janvier, puis quelques jours après en comité central d'entreprise extraordinaire", ajoute La Tribune. Ce programme s'accompagne d'un gel des salaires, des promotions et des avancements, indique encore le journal, ainsi que d'une "très forte réduction des investissements, notamment informatiques" et de "moins nombreuses réceptions d'avions en 2013".

"Les fréquences de vols les plus déficitaires seront arrêtées", poursuit le journal, en notant que "pour ne pas [toucher](http://conjugaison.lemonde.fr/conjugaison/search?verb=toucher) au réseau de la compagnie, l'un des ses meilleurs actifs, seules une ou deux lignes seront fermées". Ce plan "va [contribuer](http://conjugaison.lemonde.fr/conjugaison/search?verb=contribuer) majoritairement aux quelque 800 millions d'euros", ordre de grandeur selon La Tribune, "d'économies annuelles escomptées par le groupe Air France-KLM au bout de trois ans".

"Un deuxième plan, encore plus lourd, sera présenté en mai-juin pour une mise en service l'été prochain", ajoute le journal, et viserait à "redresser de manière structurelle l'activité court et moyen-courrier d'Air France, qui va [perdre](http://conjugaison.lemonde.fr/conjugaison/search?verb=perdre) cette année près de 600 millions d'euros". Le groupe avait déjà lancé un plan, baptisé "Challenge 2012", qui a économisé 595 millions d'euros sur l'exercice 2010-2011 (clos fin mars). En deux ans, la compagnie a réduit ses effectifs de 10 %, avait indiqué un porte-parole en septembre.

**Auteur :** le monde.

**Adresse :** <http://www.lemonde.fr/economie/article/2011/12/14/air-france-2-000-postes-supprimes-en-2012-par-gel-des-embauches_1618645_3234.html>

# 2eme article :

# Jeudi 1 Décembre 2011

# Air France pourrait avoir recours au licenciement

### Interrogé lors d’un déplacement en Chine, Alexandre de Juniac, nouveau patron d’Air France, a reconnu qu’un plan de licenciement pouvait être envisagé comme mesure d’économie. Il a toutefois précisé que cela serait qu’en dernier recours.

[](javascript:void(0))

DR Ph Delafosse

Les rumeurs disaient que le gouvernement avait demandé au nouveau PDG d’[Air France](http://www.airfrance.com) Alexandre de Juniac de ne pas mettre en place de plan de licenciement. Il semblerait que le patron envisage de ne pas suivre la consigne. L'un de nos correspondants en Allemagne nous informe ainsi que "AF-KLM a décidé le licenciement de près de 150 personnes, c’est à dire tout le personnel à la vente et enregistrement dans toute l'Allemagne". A Pékin, ce 1er décembre 2012, le PDG a souligné que «L'emploi sera une mesure de dernier recours, mais s'il faut le faire on le fera», a-t-il déclaré rappelant qu’il avait déjà utilisé cette alternative dans d’autres groupes auparavant. Le 28 novembre, il avait présenté un premier programme en deux phases au comité central d'entreprise d'Air France. Dans un premier temps, des mesures d’économie rapides seront engagées en début d’année 2012 pour diminuer l'endettement et restructurer le court et le moyen-courrier. Ensuite, à partir de mai-juin, il prévoit des transformations plus profondes.   
Lors de cette visite en Chine, Alexandre de Juniac a annoncé que la compagnie avait cessé de faire appel à la société chinoise Taeco pour sa maintenance après la découverte de 30 vis manquantes sur l'un de ses A340 en novembre. Le transporteur et le sous-traitant ont tous les deux débuté une enquête pour déterminer l'origine de l'incident.

**Auteur :** Déplacements pros

**Adresse :** <http://www.deplacementspros.com/Air-France-pourrait-avoir-recours-au-licenciement_a12530.html>

# 3eme article :

# Jeudi 24 Novembre 2011

# Air France ne peut pas licencier avant les élections

### Devant un possible licenciement de 1 000 salariés d’Areva, François Baroin s’est montré ferme l'Etat "n'acceptera aucun impact" de la crise sur les emplois des sociétés dont il est en position d’actionnaire. Selon BFM, Air France - qui est en train de monter un plan d’économie pour redresser sa situation financière - aurait reçu la consigne : pas de licenciement avant les élections.

[](javascript:void(0))

Cette semaine la rumeur de la suppression de plus de 1 000 emplois chez Areva France a créé de nombreuses inquiétudes dans l’Hexagone. Le 22 novembre 2011, le ministre de l’Économie François Baroin, est monté en créneau pour tranquilliser les Français et la classe politique. Il l’a assuré : « L’Etat n’acceptera pas que les ajustements économiques des plans stratégiques d’une entreprise où l’Etat se trouve en position d’actionnaire se fassent au détriment de l’emploi. » Mais quid des entreprises concernées parmi la cinquantaine dont la France détient des capitaux ? La liste précise n’a pas été communiquée mais selon BFM, Alexandre de Juniac, nouveau président de d’Air France, aurait reçu à son arrivée une consigne ferme : même si la compagnie - dont l’Etat possède 16% - prépare un plan d’économie pour début 2012, cela ne passera pas à priori par le licenciement. Le gouvernement lui aurait interdit ce recours au moins jusqu’au deuxième trimestre 2012, soit après les élections.

**Auteur :** Déplacements pros

**Adresse :** <http://www.deplacementspros.com/Air-France-ne-peut-pas-licencier-avant-les-elections_a12387.html>

**4ème article :**

Mercredi 14 décembre 2011

# Air France: 2000 emplois supprimés

## Le gel des embauches à [Air France](http://plus.lefigaro.fr/tag/air-france) entraînera 2.000 suppressions de postes en 2012 au sein de la compagnie qui vise environ 800 millions d'euros d'économies d'ici trois ans, selon La Tribune de jeudi. Ces 2.000 postes s'ajouteront aux plus de 4.000 non renouvellements de postes constatés au cours des quinze derniers mois, ajoute le quotidien économique. Soit au total environ 10% des effectifs de la compagnie. Le gel des embauches qui, cette fois, concerne toutes les catégories de personnels, est l'une des mesures d'économies qui sera présentée en conseil d'administration le 11 janvier, puis quelques jours après en comité central d'entreprise extraordinaire. Il s'accompagne du gel des salaires, des promotions, des avancements mais aussi d'une très forte réduction des investissements, notamment informatiques, ajoute La Tribune. Ce plan à Air France devrait contribuer majoritairement aux quelque 800 millions d'euros d'économies annuelles escomptés par le groupe Air France-KLM au bout de trois ans, écrit le quotidien.

Auteur : Le figaro.

Adresse : <http://www.lefigaro.fr/flash-eco/2011/12/14/97002-20111214FILWWW00616-air-france-2000-emplois-supprimes.php>

**5ème article :**

Samedi 31 décembre 2011

# Air France condamné pour licenciement abusif

#### C'est une première : la compagnie doit payer une indemnité à un salarié licencié car il ne portait plus de badge de sécurité.

Bagagistes, hôtesses, pilotes, personnels de sécurité… Ils pourraient être « des dizaines de milliers de salariés d'[Air France](http://actualites.leparisien.fr/air+france.html) », selon l'[avocat](http://actualites.leparisien.fr/avocat.html) Eric Moutet, à être concernés par une récente décision de [justice](http://actualites.leparisien.fr/justice.html). Le 16 décembre, selon nos informations, la cour d'appel de Paris a condamné Air France à payer « 30 000 € d'indemnité pour licenciement sans faute réelle ni sérieuse » à l'un de ses anciens salariés. Jérôme Breban travaillait alors en contrat à durée indéterminée depuis cinq ans chez Air France : l'entreprise avait décidé de résilier son contrat de travail dès qu'elle a appris que la préfecture du Val-de-Marne n'avait pas renouvelé son badge d'accès aux zones réservées. La société a une « obligation d'adaptation à l'emploi » Car, pour Air France, les contrats de travail qui la lient aux salariés étaient jusqu'à présent limpides : « Le port apparent du laisser-passer ou badge (…) est une obligation absolue et permanente qui conditionne l'exercice de votre activité », dit ainsi le contrat de M. Breban. « Le présent contrat de travail serait automatiquement résilié si les services de police de l'air refusaient de vous délivrer un titre d'accès. » C'est ce qu'on appelle le « fait du prince » : il suffit que l'administration — qui ne se contente plus de condamnations pénales, comme avant 2002, mais interroge dorénavant le fichier Stic\* — refuse de renouveler certains badges pour rendre caduc le contrat de travail. C'est cette automaticité que les magistrats ont pour la première fois battue en brèche : non seulement, estime la cour d'appel, le fait du prince doit s'entendre comme « un événement (…) imprévisible ». Or, le retrait possible par la préfecture d'une autorisation le rend, au contraire, tout à fait prévisible. Surtout, « la société dispose de nombreux postes de travail situés en zone non réservée ». « Au moment même de la rupture du contrat, elle disposait dans cette zone de postes compatibles avec les capacités du salarié, tels que les postes de vendeur ou de magasinier. » En clair? La société a tourné le dos à son « obligation d'adaptation à l'emploi ». Air France va-t-il se pourvoir en cassation? Contacté hier, l'avocat d'Air France, Me Aurélien Boulanger, ne nous avait toujours pas rappelés dans la soirée. « Si la société ne se pourvoit pas en cassation, c'est toute sa politique de ressources humaines qu'elle devra remanier », analyse Eric Moutet. \* Le fichier de police Stic recense les infractions routières, querelles de voisinage, vols… En 2009, pointant de nombreux dysfonctionnements, la Cnil (Commission nationale de l'informatique et des libertés) l'avait qualifié de « dangereux ».

**Auteur :** Le Parisien

**Adresse :** <http://www.leparisien.fr/economie/air-france-condamne-pour-licenciement-abusif-31-12-2010-1208037.php>